



## Voiture de fonction reprise pour non paiement

Par **Pepita1969**, le **10/03/2016** à **09:38**

Bonjour

Je suis représentant sur mon cdi est noté "voiture de fonction à usage prof". Depuis une semaine j'ai dû rendre le véhicule à la St de location pour non paiement de location depuis 6 mois .....

Je reçois un courrier à ce jour d'avertissement pour objectif de vente non atteint ...et de me ressaisir. Le fait de m'avoir retiré mon véhicule pour non paiement et de ne rien me fournir en remplacement est-ce légal, ?

Sachant que je n'ai pas de véhicule personnel et mon employeur ne nous propose aucune solution .... Et le courrier des objectifs sachant que sur mon cdi aucun objectif est noté .....à ce jour depuis une semaine nous sommes 3 VRP à ne plus pouvoir prospecter étant donné les reprises de véhicule. ...ce mois-ci nous craignons qu'il nous licencie ..sachant que nous ayant démunis de notre outil de travail nous sommes dans l'obligation de rester chez nous. Il y a-t-il un texte de loi que nous puissions reprendre afin de lui faire un courrier en AR de façon à nous protéger ? Merci